

N° 1420

06 AVR. 2017
06 AVR. 2017

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS
Avis de consultation pour la désignation d'un Réviseur des Comptes
Exercices 2017-2018-2019

En application de la réglementation en vigueur dont notamment le décret n°87-529 du 1^{er} avril 1987, le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits se propose de lancer une consultation auprès de tous les membres de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie en vue de désigner un réviseur des comptes pour les exercices **2017-2018-2019**.

Les experts intéressés par la présente consultation sont invités à retirer le Cahier des Charges au siège du G.I.Fruits auprès du Service Financier. Le retrait du Cahier des Charges se fait à titre gratuit.

Les offres portant obligatoirement « A ne pas ouvrir consultation pour la désignation d'un Réviseur des Comptes 2017-2018-2019 »

doivent être adressées, obligatoirement, par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé ou par Rapid Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits à l'adresse suivante :

2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis.

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 10 mai 2017
(cachet du bureau d'ordre du G.I.Fruits faisant foi).

Toute soumission qui parviendrait après ce délai ou qui ne serait pas accompagnée des pièces et des informations conformément aux dispositions de l'article 5 du Cahier des Charges sera automatiquement rejetée.



Le Directeur Général du Groupement
Interprofessionnel des Fruits

Mohamed Ali El Jendo